

RÈGLEMENT APPEL À CANDIDATURES PROJET RENOVACIME



Le Pôle Excellence Bois organise un concours en vue d'identifier les porteurs d'idées innovantes dans le secteur de la réhabilitation de l'immobilier de loisir en montagne. La date limite de réception des offres est fixée au 15 juin 2018 à 11h00.

1. CONTEXTE

Construits dans les années 1960-70 (plan Neige), les immeubles collectifs à vocation d'hébergements touristiques en zone de montagne sont aujourd'hui dégradés en raison d'un entretien insuffisant, d'une location intensive et d'une qualité parfois médiocre de la construction et des matériaux utilisés. In fine, cela se traduit par la vétusté des équipements privatifs et/ou communs et l'irrespect des enjeux énergie-climat de l'habitat. Au final, ces logements se transforment en lits froids¹.

De plus, les systèmes de chauffages (chaudières, stockage du combustible) deviennent vétustes et lors du renouvellement des systèmes de chauffage, se pose la question de leur dimensionnement par rapport aux économies qui peuvent être réalisées par l'investissement dans l'isolation du bâti par la réalisation de travaux d'isolation thermique.

Parallèlement, la clientèle de logement locatif et plus particulièrement en montagne s'est diversifiée et compte maintenant des familles voulant multiplier les activités et qui attachent une importance plus grande à la qualité des logements offerts, au confort et à la taille du logement.

Deuxième destination touristique de France, la Région Auvergne Rhône-Alpes est forte de la diversité exceptionnelle de ses paysages et de la richesse de son patrimoine culturel et historique. Elles font de cette région une destination unique, réunissant les atouts pour devenir « la région du tourisme et des loisirs des quatre saisons ». Notre région, en 2007, représente près de 150 millions de nuitées, près de 10 milliards d'euros de consommation liée au tourisme, soit près de 7% de notre PIB régional et plus de 100 000 emplois directs et autant d'emplois indirects. Pilier de l'activité économique, l'industrie du tourisme et des loisirs en Auvergne Rhône-Alpes constitue une réelle opportunité. Néanmoins notre région doit s'adapter aux évolutions en cours et prendre la mesure des enjeux et des risques inhérents à cette activité :

- Une concurrence accrue (entre stations françaises mais aussi avec les autres grandes stations d'Europe, Suisse, Autriche...) et un vieillissement de l'offre touristique
- Un tourisme estival qui se développe rapidement
- Une clientèle de plus en plus exigeante notamment sur les espaces de vie et leur confort

L'émergence des lits froids est intimement liée à l'émiettement des grands propriétaires avec la fin des stations intégrées et des baux des résidences de tourisme.

¹ Définition : un lit est dit « froid » quand il n'est occupé qu'entre deux à quatre semaines par an.

Ces lits, construits avant 1975, représentent une partie majoritaire du parc de logement aujourd'hui, même si la production de constructions neuves continue. Le refroidissement des lits est en grande partie lié aux logiques de propriétaires privés et au fait que 2/3 à 3/4 de la totalité des lits (selon les études) sont des résidences secondaires. Ces appartements sont déjà rentabilisés et constituent le moyen pour les propriétaires de pouvoir se rendre quand ils le désirent à la montagne sur des périodes courtes ou longues. C'est ce phénomène qui fait que les stations sont en partie vides même en haute saison.

Le problème principal qui en découle est une baisse de rentabilité pour la station (remontées mécaniques, commerces) et pour la commune (taxes de séjour). La problématique des lits froids est d'autant plus cruciale à désamorcer que le foncier, pour créer des bâtiments neufs, n'existe presque plus. De plus, les sociétés de remontées mécaniques ne peuvent plus, comme ces dernières années augmenter le prix de leurs forfaits pour ne pas perdre de rentabilité sous peine de générer eux même la raréfaction de la clientèle.

2. ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

Le Pôle Excellence Bois souhaite, par cet appel à candidatures, organisé sous la forme de concours, sélectionner un ou plusieurs groupements d'entreprises pour la réalisation future de prototypes démonstratifs des savoir-faire des entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes.

À l'issue de ce concours, les lauréats se verront attribuer une commande pour la conception et la réalisation d'un ou plusieurs prototypes.

Trois thématiques sont concernées par cet appel à candidatures et répondent aux besoins exprimés par des acteurs concernés par l'enjeu du réchauffement des lits froids. :

- Repenser et réinvestir les communs (stockage, espace de convivialité...)
- Adapter les cellules de vie aux nouveaux usages
- Traiter la relation entre l'extérieur et l'intérieur en tenant comptes des nouveaux usages et de la performance énergétique

3. DÉROULEMENT DU PROJET

Les lauréats s'engagent à travailler en 4 phases selon la méthodologie du Design Thinking².

- 1) Phase découverte : Étude d'usage
- 2) Phases Définition et création : Développement des concepts
- 3) Phase Prototypage : Développement technique
- 4) Phase Test utilisateurs

La réalisation de la phase 1 est assurée par notre partenaire spécialiste des études d'usage avec la **participation obligatoire** des lauréats.

À l'issue de la phase 1, les phases 2-3-4 sont réalisées par les lauréats, toujours accompagnés par notre partenaire et le Pôle Excellence Bois d'un point de vue méthodologique.

² « Le Design Thinking est une discipline qui utilise la sensibilité, les outils et méthodes des designers pour permettre à des équipes multidisciplinaires d'innover en mettant en correspondance attentes des utilisateurs, faisabilité technologique et viabilité économique » (Tim Brown, PDG IDEO). Cette méthodologie prône l'observation des usagers comme point de départ de toute démarche de conception et le recours systématique aux maquettes pour continuer à apprendre, se tromper le plus tôt possible et favoriser le dialogue entre les membres d'une équipe.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS

La candidature sera présentée obligatoirement par un groupement. Aucune forme de groupement n'est imposée. Toutefois, ce groupement doit rédiger un document comportant à minima :

- La présentation de chaque membre
- La désignation d'un mandataire, représentant le groupement
- La gouvernance du groupement et son mode de fonctionnement
- Une clarification sur la propriété des connaissances antérieures des entreprises et la propriété des connaissances nouvelles issues du projet

Ce document devra être fourni par les lauréats avant la réunion de lancement (voir Calendrier § 9). Le Pôle Excellences Bois peut vous accompagner sur la rédaction d'un tel document (voir Contact § 13).

Le groupement sera composé des compétences suivantes avec à minima 2 entreprises juridiquement indépendantes :

1. Un ou plusieurs acteurs économiques assurant la fabrication des éléments
2. Un ou plusieurs concepteurs (architectes, architectes d'intérieur, designers...)
3. Un ou plusieurs bureaux d'étude
4. Optionnel : négoce, industriels, économistes...

Les entreprises composant le groupement devront être adhérentes au PEB et à jour de cotisation. L'adhésion de chaque entreprise du groupement pourra se faire lors de l'annonce des lauréats.

Chaque entreprise ne pourra répondre et participer à ce concours qu'au travers d'un seul groupement.

Le règlement de consultation est disponible immédiatement et gratuitement sur le site du Pôle Excellence Bois (www.poleexcellencebois.fr).

5. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature doivent se composer des documents suivants :

- une présentation des membres du groupement
- un courrier exposant les motivations des membres à travailler sur ce projet et les thématiques sélectionnées **(à minima 2 thématiques doivent être traitées par groupement)**
- les références des membres sur la rénovation/construction avec le bois et sur des projets collaboratifs

Les candidats s'engagent à fournir tous les éléments complémentaires nécessaires à l'évaluation du dossier.

6. OBJECTIFS ET CONDITIONS FINANCIÈRES

RENOVACIME se veut un projet incitatif pour les entreprises afin qu'elles s'approprient le concept d'innovation et puissent, à l'avenir, monter avec d'autres des projets tels que celui-ci.

Les objectifs du projet sont :

- Faire émerger des solutions innovantes ou « différenciantes » sur le marché de la réhabilitation de l'immobilier de loisir.

- Promouvoir le savoir-faire et les innovations des entreprises locales en les portant à connaissance des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre sur une plateforme dédiée à l'habitat (Performance Bois).

Dans ce cadre, le Pôle Excellence Bois dédommagera chaque groupement lauréat à hauteur de 40 000€ HT. En contrepartie, chaque groupement lauréat s'engage à faire des « contributions volontaires » (temps de conception/réalisation et/ou matériaux utiles à la réalisation des prototypes) à hauteur de 20 000€HT, au Pôle Excellence Bois.

7. LES ENGAGEMENTS DU OU DES GROUPEMENTS LAURÉATS

- Fournir le document de structuration du groupement
- Participer activement à la réalisation de l'étude d'usage avec notre partenaire
- Fournir dans les délais les livrables attendus

Phase 1 découverte :

- Étude d'usage

Phase 2 Définition et création : Développement des concepts

- Portefeuille d'idées
- Scénarii d'usages
- Esquisses, croquis
- Compte rendu des tests utilisateurs du concept sélectionné

Phase 3 Prototypage : Développement technique

- Prototype 3D en réalité virtuelle
- Prototype physique (manipulable) du système développé (échelle à définir dès la fin de la phase 2)

Phase 4 Test

- Compte rendu des tests utilisateurs

- Participer aux séances d'accompagnement proposées par le Pôle Excellence Bois
- Participer aux événements de présentation des résultats pendant la durée du projet et jusqu'à 6 mois après la fin du projet
- Communiquer autant que faire se peut sur le projet

8. LES ENGAGEMENTS DU PEB

Pour accompagner les lauréats, le Pôle Excellence Bois s'engage à :

- Rédiger un contrat/bon de commande avec les lauréats
- Animer le projet
- Mobiliser son réseau en fonction des besoins et des demandes
- Fournir des modèles de facture de donation
- Accompagner les groupements lauréats avec notre partenaire sur la méthodologie Design Thinking
- Communiquer sur le projet et organiser des événements pour la restitution des avancées et des résultats (colloques, conférences, tables rondes...) du projet.

9. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Remise des candidatures : **15 juin 2018**

Jury de sélection : **25 juin 2018 (sous réserve)**

Fourniture du document de structuration du groupement pour les lauréats : **au plus tard le 15 septembre 2018**

Signature du ou des contrats Pôle Excellence Bois / Lauréat : **20 septembre 2018**

Réunion de lancement : **28 septembre 2018**

Phase 1 du projet : **octobre 2018 – février 2019**

Phase 2 du projet : **mars 2019 – juin 2019**

Phase 3 : **juillet 2019 – décembre 2019**

Phase 4 : **janvier 2020 – mars 2020**

10. APPRÉCIATION ET SÉLECTION DES PROJETS

Toutes les réponses seront examinées et feront l'objet d'un classement établi au regard des critères suivants :

- * la composition de l'équipe (diversité des compétences, références...)
- * la motivation et les thématiques traitées par le groupement

11. JURY

Le Jury examine les dossiers et désigne les lauréats du concours. Le jury se déroulera le 25 juin 2018 (sous réserve).

Après avoir reçu le résultat des délibérations du Jury, le Pôle Excellence Bois informera par e-mail le groupement des décisions le concernant.

12. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES DOSSIERS DE PARTICIPATION

La transmission électronique est obligatoire. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le format électronique dans lequel les documents peuvent être transmis est PDF. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat s'il était dans l'impossibilité de lire les documents reçus dans des formats différents.

13. CONTACT :

Florian ZORTEA, chargé de mission
715, route de Saint Félix
Z.A. Rumilly Sud
74150 Rumilly
04 50 23 93 73
06 46 11 74 40
f.zortea@poleexcellencebois.fr

Avec le soutien financier de

